

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 21 novembre 2020

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4122-2020.
Causes tarifaires 2021 et 2022 et rapports annuels 2019 et 2020 de *Gazifère inc.*
Phase 2.

Réponse aux commentaires de Gazifère sur la demande de remboursement de frais pour l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) confirment leur [demande de frais C-SÉ-AQLPA-0022](#) et sa [lettre d'accompagnement C-SÉ-AQLPA-0021](#) logées le 20 octobre 2020 au présent dossier, en Phase 2.

Nous prions respectueusement la Régie de recevoir la présente lettre qui survient quelques jours après l'échéance du lundi 16 novembre 2020. Le calendrier des derniers jours a en effet été particulièrement chargé pour le soussigné, ayant dû déposer consécutivement trois argumentations écrites devant la Régie dans des dossiers auxquels participe également notre analyste principal, en plus de gérer des échéances de dépôts et des rencontres électroniques dans deux autres dossiers devant la Cour supérieure, dont l'un impliquant la Régie.

Nous soulignons que l'objet de l'étude par la Régie du rapport annuel de Gazifère en Phase 2 du présent dossier vise à lui permettre de décider si elle accepte ou non de liquider les écarts constatés par rapport à la prévision de la cause tarifaire. Nous nous en sommes donc tenus à ce cadre et c'est sur ce sujet que porte notre recommandation au mémoire.

Mais en plus, le dossier du rapport annuel permet aussi à la Régie et aux intervenants d'obtenir des informations qui s'avéreront utiles, non pas aux fins de la décision sur le présent rapport annuel, mais en vue de leur permettre de soumettre des représentations pour améliorer les activités de Gazifère (tels que ses programmes d'efficacité énergétique) lors des phases subséquentes du présent dossier portant sur les causes tarifaires. (À plusieurs reprises, la Régie a, dans les dossiers de rapport annuel, précisément demandé aux intervenants d'agir de la sorte plutôt que de soumettre, lors de l'examen du rapport annuel, leurs propositions

d'améliorations pour une année ultérieure). Le travail de recherche d'information en la présente Phase 2 est donc préparatoire à la suite du dossier. C'est donc également dans cette perspective qu'il a été réalisé.

Tel que souligné aussi, notre présente demande de remboursement de frais est conforme à la balise budgétaire fixée par la Régie. À cette fin, les membres de l'équipe ont réclamé le remboursement de moins d'heures de travail que celles effectivement réalisées.

Pour l'ensemble de ces motifs et ceux exprimés [lettre d'accompagnement C-SÉ-AQLPA-0021](#), nous invitons respectueusement la Régie à accueillir cette demande de frais.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.